



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial Marie PERRET

Tél.: 07 71 26 76 50

Inscription au registre des Mandats Nº 22043

MANDAT SIMPLE DE VENTE

SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),
Nom(s): Prénom(s): Date et lieux de naissance : DORDA CHEISTOPHE 26/11/79
SY GAUDENS.

Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé

Régime matrimonial:
Demeurant(s): 331, chemi de Piqueque 65300 dansenezas

Téléphone:

N° de Carte Nationale Identité – passeport : Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et Nº de parcelle cadastrale, Nº de lot capropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie

billa de 140 n ou krain de 1935 n struce 331 Chenin de Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître:

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par

l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître à

CLAUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : Prix fixé par le vendeur 23 8 ... Signature client :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(chiffres): 238.000. Tente buit mile euros

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

vendeur, racnat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 23.000 €

(lettres): 23.000 - Knor their coule suice sui déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

Tél.: 05.62.34.54.54 Site web: www.abafim.fr

Fax: 05.62.34.66.60 e-mail: contact@abafim.com Obligations du MANDANT:

Pendant toute la durée du mandant, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par content de libérer les lieux pour le jour de l'acte authentique.

Le MANDANT s'interdit expressément pendant toute la durée du mandat et les 24 mois fermes qui suivent, de vendre directement, indirectement, les biens ci avant désignés, sans le concours du l'ANDATAIRE, y compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui auxait été présenté par le MANDATAIRE, y compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui auxait été présenté par le MANDATAIRE.

Le MANDANT s'engage en ca d'engagement de sa part, ou d'un autre cableut (compronis, sous-secing, vente), pendant la durée du présent mandat et deux ans après son expération, à fournir prénoms et adresses de l'acquéreur, le notaire chargé d'authentifier la vente, et de l'agence évent interventue ainsi que le prix de vente final.

Cette notification metra ûn au mandat de vente et éviters au mandataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, et épargene. Le MANDAT, les poursuites pouvant être éventuellement interventue ainsi que le prix de vente final.

Le MANDANT présenté les biens à vendre directement ou par l'intermédiaire d'un autre mandataire, ce sera au prix des présentes, le façon à ne pas gêner le MANDATAIRE dans sa mission propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'accord du ou de tous les autres mandataire, ce sera au prix des présentes, de façon à ne pas gêner le MANDATAIRE dans sa mission propriétaires le les propriétaires signataires de emandet ont l'accord du ou de tous les autres propriétaires et apage à produire à la première demande du mandataire, ce sera au prix des présentes, de façon à ne pas gêner le MANDATAIRE du les facilités pour faire visiter son bien tous les jours aux heures ouvraibles.

Le MANDANT s'engage à faire établit à ses freis et sans déal l'ensemble des contes de l'acque e autorise le MANDATAIRE à ses frais:

* à faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des biens objet du présent mandat, (Application de l'art. 46 : loi N°65-557 du 10 juillet 1965)

* à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents devant être fournis à l'acquéreur, notamment le règlement de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, diagnostic technique, les diagnostics amiante, piomb, et termites concernant les parties communes et l'état prévus par l'article 721-2 du CCH ainsi que le rombre de lots de la copropriété; le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les du MANDANT et les documents y afférents sont la propriété du mandant, et lui seront restitués en fin de mission sauf convention contraire des parties. Les freis résultant de toutes ces obligations sont à la charge

Direct du Mandari

Le présent mandat est consenti SANS EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois nois à compter de sa signature, ce mandat pout être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).

Possoris ;

Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à blen sa mission, notamment :

Réclamer toutes les pièces utiles suprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc.

Rablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seine privé (compromis en particulier) sera à la charge du préempteur, Le MANDANT restant libre de reinsers à l'accomplissement des présentes et recuellir le signature de l'acquéreur.

Négocier, sil y a lieu avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de reinsers si le prix net propriétaire est inféreur au prix convenu sur le mandat.

Paire gratuitement toute publiclés sur tous supports à sa convenance : petites annouces, vitrine : affiche format Ag, fichiers informatiques librement accessibles (Internet), également diffuser sur particularités du de la convenance sur le de rectification sur les domnées le concernant. Publier toute photographie, étant endendu que le MANDANT est soul propriétaire du droit à l'image de son bien S'adjoindre ou substituer tout professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat.

Communiquer le dossier à tout confrére professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégate représente du droit à l'image de son bien S'adjoindre ou substituer tout professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégate représente de MANDANT du mandant.

Satisfaire, s'il y a lieu à la déclaration d'altention d'allèrer, cégée par la loi. En cas d'exercice du droit de préemption, négocier avec l'organisme préempteur, bénéficiaire de ce droit à la condition loi, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT garde le droit d'accepter ou refuser le prix propose par le préempteur, se si inférieu

Art. Li36-1 du code de la consommation (modifié par la loi n°2014-344 du 17/03/14 art. 35) : * Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou avec une clause de reconduction lette. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans une cancadré apparent, la date fimité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu de reconduction ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratultement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat a durie date dans ce cas remboursées dans un édai de trente jours à compter de la date de resultations prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au tax légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans prévued du contrat. A défaut de remboursement d'assainissement. Ils sont appliquent sans préjudice de celles qui soument d'assainissement. Ils sont appliquent sans préjudice de celles qui soument d'assainissement. Ils sont appliquent sans préjudice de celles qui soument d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels.

Le MANDANT déclare et reconnaît que présalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la consommation, qu'll a cu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaîtsance, se renseigner et les comprendre.

Faculté de rétractation du MANDANT:

le Mandant a la faculté de renoncer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes.

le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire de-dessous ou procédera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguité, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en recommandé avec demande d'ausis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de départ n'est pas compté, le décompte de ce délai commence le lendemain à lour et expire le 14e jour à minuit.

L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donners lieu à sucure indemnité, ni frais. Les prestations devant être exécutées par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration de ce délai de rétractation.

Dendant le délai de 14 lours tant que l'Asence n'a vas pleinement exécuté sa mission.

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à :

- informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).

réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son réseau, notamment le site internet www.abafign.fr.

- reanser toutes les demarches pour venure ce bien sur son reseau, notamment le sue internet www.abannum.

- mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abannum. avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.

- rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, notamment par email. organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

organiser un rendez-vous physique ou telephonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

Informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto. Mot

Lignes :	A TARBES, le/O	exemplaire du présent mandat et des conditions au recto
Rayés nuls	LE MANDANT (Propriétaire(s) «Bon pour mandat»	LE MANDATAIRE (Agence) Mandat acceptés
suivani.		Jandal accepte
N° de mandat :: Nature du bien : Date de signature du mandat de Nom et prénom du (des) mandat	venie:	Signature(s) du (des) mandant(s):

Date: